



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question au Gouvernement n° 1489

Texte de la question

## ÉDUCATION NUMÉRIQUE

**M. le président.** La parole est à Mme Laurence Dumont, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**Mme Laurence Dumont.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'éducation nationale, depuis toujours, on a assigné à l'école de la République la triple mission d'apprendre aux jeunes à lire, à écrire et à compter. Aujourd'hui, une quatrième mission s'impose : celle de savoir « cliquer ».

En effet, le numérique a radicalement transformé notre quotidien, et particulièrement celui des plus jeunes. Or, son développement se fait sur la base de collecte et de traitement de données personnelles. Il touche ainsi aux composantes essentielles de la vie privée des personnes.

Force est de constater que tout ceci se fait parfois, souvent même, à leur insu et sans qu'elles aient la capacité de maîtriser leur utilisation. Il devient donc primordial d'aider nos jeunes et tous nos concitoyens à maîtriser ces outils, ce que j'ai appelé le « savoir cliquer ».

Comment faire ? L'éducation au numérique par la pédagogie des usages et des bonnes pratiques constitue le moyen adéquat pour y parvenir. Mais c'est aussi une nécessité économique, car le développement du numérique constitue, on le sait, un potentiel important et riche de nombreux emplois.

Monsieur le ministre, à l'heure des affaires PRISM et Google, l'éducation de tous au numérique, et particulièrement des plus jeunes, constitue la meilleure des protections de la vie privée et le plus bel atout pour favoriser le développement de ce secteur économique.

C'est pourquoi, plus de cinquante organismes aussi divers que l'association des maires de France, la ligue de l'enseignement ou La Poste se sont mobilisés sur ce sujet, à l'initiative de la CNIL.

Si vous êtes – ce dont je ne doute pas – aussi convaincu qu'eux et moi de l'importance de cette initiative, faisons en sorte que cette éducation au numérique soit reconnue grande cause nationale cette année. C'est le vœu que je forme en ce début d'année 2014. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée Laurence Dumont, vous avez raison, il s'agit là d'une cause importante du point de vue économique et pédagogique, et qui comporte aussi un enjeu de citoyenneté considérable.

Nous avons à inscrire la République dans les territoires numériques du XXI<sup>e</sup> siècle : cela veut dire préserver l'esprit de raison, la discrimination des sources et la protection des individus.

La loi de refondation de l'école de la République a pris en compte ces dimensions – et vous y avez contribué – puisque, pour la première fois, il est prévu, à la fois pour l'école primaire et pour le collège, une éducation au numérique, aux médias et en particulier aux médias numériques, qui devrait permettre un usage critique et intelligent de ces ressources.

En même temps, je veux souligner devant la représentation nationale, que le pays n'a pas encore mesuré à quel point les enjeux de demain ne sont pas liés uniquement à des aspects de régulation mais également à une politique d'investissement dans le numérique.

La France sera capable de réussir, et en particulier d'un point de vue éducatif, si elle consacre les moyens nécessaires au numérique, à l'école, et à l'université – ce qu'elle n'a pas été capable de faire jusqu'ici.

De ce point de vue, il faut que chacun s'engage. Cela commence par le très haut débit, domaine dans lequel nous avons du retard. La définition d'une filière des ressources numériques, les investissements d'avenir, doivent aussi le permettre. La formation des professeurs, la possibilité pour les professeurs innovants d'enseigner aux autres, et l'engagement de l'ensemble d'une filière nous permettront cette réussite. C'est une des priorités de notre action.

Dans cette perspective, la dimension de protection, que vous avez soulignée, doit toujours être prise en compte ; pensez à la circulaire sur le cyber-harcèlement que je viens de produire – c'est une première. Mais avant de se protéger, il faut déjà être capable de produire cette filière du numérique français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Laurence Dumont](#)

**Circonscription :** Calvados (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1489

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 janvier 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [8 janvier 2014](#)